

Archives de la sous-préfecture de Meaux : lettre de démission du Robert Picard, maire de la Haute Maison, indiquant de nombreuses réquisitions par les troupes allemandes exposant la population à de fortes représailles, 20 juillet 1944 (cote : SC1425)

La Haute Maison le 20 juillet 1944

Monsieur le Sous Préfet

La Commune que j'administre est souvent l'objet de réquisitions de la part des troupes d'occupation, soit sur le camp de Voisins soit à l'intérieur même de la commune. Il en résulte que je dois envoyer assez souvent des ordres de réquisition individuels, visant des personnes seules ou des attelages fermiers. Or, depuis quelques jours, certaines personnes ou cultivateurs requis, m'opposent un refus formel. Il en résulte une perturbation importante dans la commune, à tel point que les personnes ayant accepté leur réquisition, ne l'exécutent qu'à la condition que les déplacements l'exécutent eux-mêmes. Ma place est de ce fait intenable et ne puis continuer dans ces conditions, n'ayant plus l'autorité nécessaire pour diriger. Par la suite, il pourrait en résulter de graves sanctions ou représailles à toute la

commune et dont moi seul serais le responsable. Cela je ne le veux pas.

Étant distant de plus de quatre km de la Mairie ou ma présence serait assez souvent nécessaire, et ne possédant aucun moyen pratique de locomotion, il en ressort que mon exploitation, qui est mon seul gagne pain, en souffre énormément.

Dans ces conditions, ne pouvant continuer à administrer justement la commune, je vous prie, M. le Sous Préfet d'accepter irrévocablement ma démission de Maire.

Veuillez croire, Monsieur le Sous Préfet, à l'assurance de ma haute considération

Robert Picard

Picard Robert la Haute Maison
par Pimeleries

Seine-et-Marne.

Transcription :

La Haute Maison le 20 juillet 1944

Monsieur le Sous Préfet

La commune que j'administre est souvent l'objet de réquisitions de la part des troupes d'occupation, soit sur le camp de Voisins soit à l'intérieur même de la commune. Il en résulte que je dois envoyer assez souvent des ordres de réquisition individuels, visant des personnes seules ou des attelages fermiers. Or, depuis quelques jours, certaines personnes ou cultivateurs requis, m'opposent un refus formel. Il en résulte une perturbation importante dans la commune, à tel point que les personnes ayant accepté leur réquisition, ne l'exécutent qu'à la condition que les défallants l'exécutent eux-mêmes. Ma place est de ce fait intenable et ne puis continuer dans ces conditions, n'ayant plus l'autorité nécessaire pour diriger. Par la suite, il pourrait en résulter de graves sanctions ou représailles à toute la

commune et dont moi seul serait le responsable. Cela je ne le veux pas.

Etant distant de plus de quatre km de la mairie ou ma présence serait assez souvent nécessaire, et ne possédant aucun moyen pratique de locomotion, il en ressort que mon exploitation est mon seul gagne pain, en souffre énormément.

Dans ces conditions, ne pouvant continuer à administrer justement la commune, je vous prie, Monsieur le Sous Préfet d'accpeter irrévocablement ma démission de Maire.

Veillez croire, Monsieur le Sous Préfet à l'assurance de ma haute considération

R Picard

Picard Robert la Haute Maison

Par Pierrelevée

Seine-et-Marne